

Communiqué négociations salariales

STABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SECTEUR

La convention collective de travail (CCT) oblige la Société des entrepreneurs Suisses en échafaudages (SESE) à mener chaque année, au quatrième trimestre, des négociations salariales avec les syndicats Unia et Syna. Cette situation joue en faveur des syndicats, car ceux-ci ne connaissent chaque année que la voie de la hausse. La SESE s'engage clairement en faveur d'une image professionnelle forte pour les monteurs et monteuses d'échafaudages et est consciente que cela implique également des salaires équitables. En contraste frappant avec les syndicats, la SESE s'engage toutefois chaque année pour des augmentations de salaire équilibrées et acceptables pour les entreprises.

Une fois de plus, les syndicats ont entamé les négociations salariales avec des revendications outrancières et déconnectées de la réalité. Ce n'est qu'après d'intenses discussions et une ligne dure de la délégation de négociation de la SESE que celles-ci ont finalement pu être conclues le 13 novembre 2023.

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord ensemble sur une **augmentation générale des salaires de 1,5 % au 1^{er} avril 2024**.

En tant que mesure ciblée contre le manque de plus en plus marqué de personnel qualifié et de relève, ainsi que pour augmenter l'attractivité de la branche du montage d'échafaudages, **il a en outre été convenu de relever les salaires minimaux**, également au 1^{er} avril 2024 :

Classe salariale	Salaire minimum jusqu'ici (CHF)	Salaire minimum à partir du 01.04.2024 (CHF)
Q Chef/Cheffe de chantier	5'430.00	5'560.00
A Chef/Cheffe d'équipe	5'230.00	5'350.00
B1 Monteur/Monteuse d'échafaudage	4'850.00	5'000.00
B2 Monteur/Monteuse d'échafaudage	4'495.00	4'600.00
C Aide-monteur/-monteuse	4'355.00	4'460.00

La recommandation salariale indicative pour les contrats d'apprentissage reste inchangée :

Apprenti/e 3 ^{ème} année	1'800.00	1'800.00
Apprenti/e 2 ^{ème} année	1'300.00	1'300.00
Apprenti/e 1 ^{ère} année	950.00	950.00

La SESE considère le résultat des négociations salariales de cette année comme une contribution à la stabilité et au développement de notre branche.